

# Quelques points importants du

## Conseil Municipal du 16 octobre 2015

### 1) Débat d'Orientation Budgétaire 2016

Ce débat important permet de discuter des priorités du Budget 2016 et de donner des informations sur la situation financière de la Commune.

Monsieur le Maire a indiqué que malgré le contexte financier difficile, la Commune continuera à investir au bénéfice des Mimétains sans contracter d'emprunt afin de maintenir la dette à zéro. Il a proposé qu'aucune hausse d'impôts ne soit votée en 2016 à Mimet afin de ne pas alourdir la fiscalité sur les familles Mimétaines. Cette stabilité des impôts locaux prouve que la Mairie continuera à maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

Seuls, 4 membres de la majorité municipale sont intervenus, dans ce débat, pour relever l'importance de la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation des charges sur la Commune (rythmes scolaires, impôts HLM,...).

### 2) Cessions gratuites au profit de la Commune de Mimet

Lors de chaque Conseil Municipal, des cessions gratuites et volontaires de terrains par des Mimétains au profit de la Commune sont approuvées par la majorité municipale.

Un membre de l'opposition municipale interroge le Maire sur les contreparties de ces cessions. Monsieur le Maire répond qu'il est souhaitable de délivrer un permis pour construire une maison (et non pas un lotissement) à des Mimétains qui cèdent gratuitement une partie de leur terrain afin de pouvoir réaliser des équipements d'intérêt général (bassin de rétention pour éviter des inondations, élargissement de la voirie, mise en place de conteneurs à tri sélectif,...).

Depuis 2001, il y a eu plus de 50 cessions gratuites qui ont, notamment, permis de réaliser 5 points de collectes sélectives, 11 élargissements de voirie, 2 bassins de rétentions et un jardin d'enfants. D'autres projets sont en cours.

### 3) Congrès des Maires

La Commune de Mimet doit être représentée au 98<sup>ème</sup> Congrès des Maires.

Le Conseil Municipal souhaite déléguer pour ce rendez-vous annuel de grande importance cinq élus du Conseil Municipal et deux agents municipaux.

Pour les précédents Congrès, il est à noter que Monsieur le Maire réglait ses frais de Congrès des Maires sur son argent personnel.

La bonne gestion des finances de la Commune et la rigueur de chacun ont permis, depuis 2 ans, de diminuer les impôts locaux de Mimet.

Cette année, Monsieur le Maire demande à être assisté, lors du Congrès des Maires, de 4 élus et de 2 collaborateurs afin de créer un poids supplémentaire pour lutter contre la diminution des dotations de l'Etat et demander des aides pour les nouvelles dépenses que doit supporter la Commune. Par exemple, pour les nouveaux rythmes scolaires, la Commune doit prendre, à sa charge, les activités des enfants qui fréquentent les 3 écoles communales. La Commune doit, également, mettre en place du personnel pour l'ouverture des classes le mercredi et financer 4 transports scolaires le matin à 8h30 et à 11h30.

Au Congrès des Maires, il sera nécessaire de rencontrer les représentants des Ministères et ceux de l'Etat pour obtenir des subventions. Il est important que Mimet soit actif et présent dans toutes ces négociations qui contribuent à ne pas augmenter les impôts locaux.

Par ailleurs, Monsieur le Maire organise une réunion nationale avec tous les maires concernés par la construction obligatoire de logements sociaux.

Il est anormal que seulement 222 Communes de France, dont Mimet, paient des amendes.